

16 DÉCEMBRE 2024

EUROPE INFO HEBDO



MANDATS D'ARRÊT, CONQUÊTE SPATIALE ET MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ.

Chers amis lecteurs, chères amies lectrices,
Cette semaine marque la dernière EIH de 2024. Nous sommes heureux d'avoir traversé avec vous la plus grande année électorale de la décennie (élections européennes, américaines, indiennes, brésiliennes, mexicaines... et même russes). Une année qui a vu des bouleversements géopolitiques majeurs, du Caucase au front ukrainien, la recomposition sanglante du Proche-Orient dont l'une des pièces majeures vient de tomber en Syrie, et le regain de tension entre Etats-Unis et Chine. Une année où le Green deal et les politiques climatiques et environnementales ont été un enjeu farouchement débattu au Parlement européen et dans les urnes, et dont il faut déjà craindre le contrecoup législatif. Une année enfin de flottements multiples sur les questions des libertés publiques ou privées, entre l'affirmation générale de la droite radicale populiste, peu soucieuse de l'Etat de droit, le réalisme géopolitique qui l'emporte toujours sur le droit international, ou les difficultés à faire respecter la cohérence des droits entre monde matériel et monde connecté.

Nous vous donnons rendez-vous en 2025, avec une surprise. D'ici là, joyeuses fêtes et tous nos vœux pour cette nouvelle année.

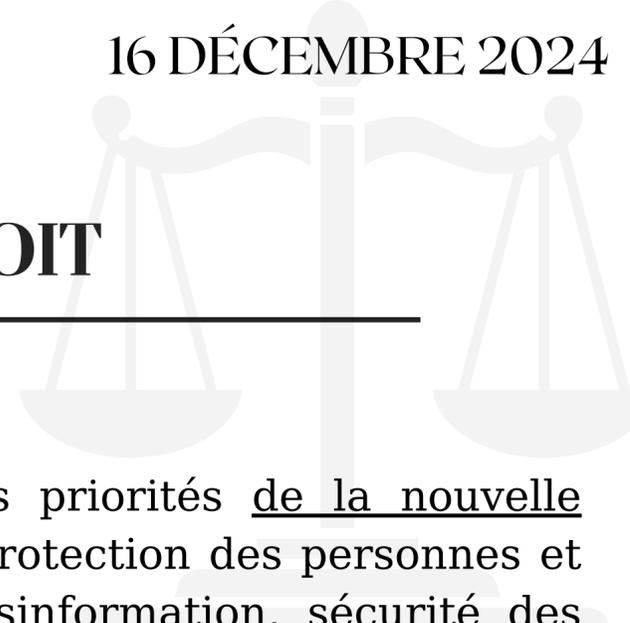
L'équipe de rédaction de l'EIH.

Bonne lecture!

Elise BERNARD,
Edouard GAUDOT,
Iris HERBELOT,
Fjölle IBRAHIMI.



ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT



“Sécurité”. Ce sera le mot central et le pivot de toutes les priorités de la nouvelle présidence polonaise du conseil de l’UE. Sécurité et défense, protection des personnes et des frontières, résistance à l'ingérence étrangère et à la désinformation, sécurité des entreprises, sécurité énergétique par la transition, sécurité alimentaire et sanitaire, les différents aspects d'une Europe sécurisée et sécuritaire sont déclinés. On notera bien sûr combien les questions de démocratie et d'Etat de droit, et même de climat, sont ici entièrement subordonnées au contexte géopolitique.

- Ainsi au 1er janvier 2025, la présidence passe des mains de Viktor Orban (cf. EIH 23/6/24) à celles de Donald Tusk, à nouveau premier ministre de la Pologne depuis octobre 2023 (cf. EIH 22/10/23) et ancien président du Conseil européen (2014-2019).
 - C'est la 2e fois que D. Tusk assume cette fonction de présidence tournante du Conseil de l'UE et le souvenir de la présidence polonaise de 2011 est restée comme un moment de maturité politique et d'affirmation pro-européenne.
 - Politico propose un petit dossier d'analyse des différents aspects de cette présidence polonaise, en particulier dans le contexte géopolitique tendu dans lequel elle s'ouvre.
- En effet, alors que l'UE se prépare à un nouveau mandat Trump et des difficultés dans la relation transatlantique, qui ont déjà pesé lourd sur le dernier Conseil européen de Budapest, le leadership d'un pays aussi traditionnellement atlantiste que la Pologne sera déterminant pour l'avenir de l'autonomie stratégique européenne.
 - C'est ce qui ressort des premières déclarations de R. Sikorski, ministre des affaires étrangères polonais, qui y voit une opportunité majeure pour faire avancer les positions européennes.
 - C'est aussi ce qui a marqué la visite d'Etat du président français à Varsovie, pour discuter d'un projet de mission européenne de maintien de la paix qui préserverait la souveraineté ukrainienne dans le cadre d'un éventuel accord Trump-Poutine.
 - Déjà en novembre, face aux difficultés qui se profilent pour l'aide à l'Ukraine, les cinq grands pays européens s'étaient déclarés favorables à l'émission d'euro-obligations pour soutenir la défense, à Varsovie.
- L'une des grandes difficultés auxquelles Donald Tusk devra cependant se mesurer est interne :
 - en 2025 la Pologne doit se choisir un nouveau président de la République et Tusk pourrait se retrouver tiraillé entre ses valeurs et engagements pro-européens et la pression populiste croissante dans le pays, note Politico.
 - La coalition au pouvoir connaît d'ailleurs des tiraillements et l'élection du printemps prochain ressemble déjà à un référendum sur le gouvernement, d'après le Visegrad insight.



ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT

JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE, RUSSIE, ISRAËL, KOSOVO,
MONDE DE MERDE

Outre les ondes de choc géopolitiques, les conflits de haute intensité ne cessent de soulever des questions de droit aux interprétations étatiques souvent fumeuses. Qu'il s'agisse de viols massifs comme armes de guerre, d'enlèvements d'enfants (V. [EIH 20.03.23](#)) et abus sexuels (V. [EIH 2.09.24](#)), trafics d'êtres humains ou de destructions de patrimoine culturel et historique, chaque zone de guerre alimente régulièrement l'actualité en horreurs diverses. Les mandats d'arrêt en matière pénale internationale sont d'ailleurs pris sur la base de preuves sérieuses quant à la responsabilité des représentants étatiques et militaires dans la réalisation de ces faits.

- La Chambre préliminaire II de la Cour pénale internationale, avait, le 18 mars 2023, émis un mandat d'arrêt contre la Commissaire russe aux droits de l'enfant, Maria Lvova-Belova et Vladimir Poutine.
 - Chacun est « prétendument responsable du crime de guerre de déportation illégale » d'enfants des territoires occupés d'Ukraine vers la Russie.
 - Des preuves réunies par un groupe de chercheurs de l'Université de Yale devraient permettre à la CPI de porter des accusations supplémentaires contre Vladimir Poutine pour transfert forcé de personnes d'un groupe national ou ethnique vers un autre.
 - Si la Cour en conclut qu'ils sont systématiques et généralisés, de tels transferts constituent un crime contre l'Humanité.
 - Le président russe s'était rendu, en octobre 2023, sans encombre à Pékin puisque la Chine fait partie de la soixantaine d'États qui ne reconnaît pas la juridiction de la CPI.
 - En juillet 2023, il avait renoncé à se rendre au Sommet des BRICS de Pretoria, l'Afrique du Sud étant Etat partie au Statut de Rome instaurant la CPI.
 - Les autorités de Pretoria avaient donc l'obligation d'arrêter Vladimir Poutine (V. [EIH 27.05.2024](#)).
 - Être membre du Statut de Rome ne suffit pas à justifier son obligation de procéder à l'arrestation d'un individu sous mandat d'arrêt international.
 - Le 4 septembre 2024, V. Poutine s'est rendu en Mongolie, pourtant membre du statut de la CPI.
 - Les autorités de Mongolie ne se sont pas senties obligées de l'arrêter probablement parce qu'elles n'y ont aucun intérêt.
 - En effet, l'Afrique du Sud a déposé une requête à la CPI, la désavouer à ce stade ne ferait que de lui donner une image de pantin du Kremlin et non celle du défenseur des peuples opprimés.



ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT

JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE, RUSSIE, ISRAËL, KOSOVO, **MONDE DE MERDE**

- Le 20 mai 2024, le procureur de la Cour pénale internationale, Karim Khan, a déposé une requête pour délivrance d'un mandat d'arrêt contre : le Premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou, le ministre de la Défense Yoav Gallant, ainsi que trois dirigeants du Hamas : Yahya Sinwar, Mohammed Diab Ibrahim Al-Masri et Ismail Haniyeh.
 - Pretoria apporte son soutien actif à la condamnation des deux responsables israéliens.
 - S'en était suivi une cacophonie occidentale : il ne pourrait pas y avoir d'équivalence entre ce que l'on peut reprocher au Hamas et à Israël.
 - La France a créé la stupeur, le 28 novembre 2024, en déclarant que les représentants israéliens bénéficiaient d'une « immunité ».
 - Cela se justifierait par le fait qu'Israël n'est pas un Etat membre.
 - L'argument juridique semble bien mince par rapport à la menace d'Israël d'écarter la France du Comité de surveillance du cessez-le-feu au Liban.
 - Cette question de savoir "qui est plus un criminel de droit international pénal que l'autre" est devenue centrale et semble malheureusement plus occuper les fins esprits diplomates que de mettre fin aux violences. (V. EIH 27.05.2024).
- C'est encore là où le bât blesse : dans quelle mesure la fin peut-elle justifier les moyens ?
 - Le respect des droits fondamentaux et de la justice ne constituerait donc qu'une variable d'ajustement.
 - Pourtant, des épisodes similaires n'ont apporté que malheur et rancœur.
 - L'ancien président de la République du Kosovo, Hashim Thaci, avait démissionné pour répondre d'accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'Humanité.
 - Considéré comme un héros national contre la tyrannie de la Yougoslavie de Milosevic, il est aussi accusé d'avoir mis en place un système d'emprise brutal sur la province pendant et après la guerre.
 - Les procureurs du Tribunal spécial international pour le Kosovo de La Haye ont inculpé l'ancien président kosovar, le 6 décembre 2024, pour obstruction et outrage à la cour.
 - L'ancien président de la République du Kosovo, Hashim Thaci, avait démissionné pour répondre d'accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'Humanité.
 - Considéré comme un héros national contre la tyrannie de la Yougoslavie de Milosevic, il est aussi accusé d'avoir mis en place un système d'emprise brutal sur la province pendant et après la guerre.
 - Les procureurs du Tribunal spécial international pour le Kosovo de La Haye ont inculpé l'ancien président kosovar, le 6 décembre 2024, pour obstruction et outrage à la cour.
 - La fin - résister à l'oppression - justifierait donc les moyens - financer la lutte avec le trafic d'organes pour ne citer que ce cas- et remettre en cause le bien-fondé du mandat d'arrêt.
 - Ceci ne nous semble pas admissible.

Difficile d'imaginer des sociétés pacifiées si seul "un côté" des protagonistes n'est considéré comme pouvant être jugé comme responsable de ces crimes. Les rancœurs ne feront que de croître, enrichissant encore le terreau pour de nouveaux conflits.



EUROPE GÉOPOLITIQUE

CONQUÊTE SPATIALE, **MAIA L'ABEILLE**

Le vieux continent fait vraiment son âge. Au tournant du quart de siècle, ce sont les Etats-Unis qui ont une longueur d'avance. Le rapport Draghi en a fait l'amère et alarmante constatation : le décrochage est général. Les comparaisons entre les économies américaines et européennes, leurs influences diplomatiques, leurs régulations des marchés, leurs capacités militaires ne manquent pas. Quid des capacités du secteur spatial ? Là non plus, l'Europe ne peut plus se reposer sur ses lauriers de premier lanceur des années 1990. Dans la course à l'espace, elle a laissé sa place.

- En quelques dates et chiffres-clés :
 - Juin 2010 : Space X lance pour la première fois sa Falcon 9, première fusée réutilisable ;
 - Juillet 2013 : l'ESA annonce avoir retenu une architecture proposée par le CNES pour le prochain lanceur lourd européen fabriqué par Ariane Espace, Ariane 6 ;
 - Septembre 2013 : le premier étage de la Falcon 9, réutilisable, revient se poser sur Terre après un vol de test en orbite terrestre ;
 - 2023 : Ariane 6 devait effectuer trois lancements, mais elle n'est pas prête, les contrats sont finalement redistribués à d'autres entreprises extra-européennes, notamment Space X ;
 - Juillet 2024 : Ariane 6 effectue son premier vol de test, une réussite en demie-teinte, et tardive, puisque la fusée n'est pas réutilisable ;
 - Octobre 2014 : la FAA approuve le cinquième vol de test de l'architecture du Starship, le lanceur ultra-lourd, ultra-puissant et ultra-réutilisable de Space X.
- Mises en perspective, ces comparaisons illustrent le retard insurmontable pris par les constructeurs européens.
 - Même si les initiatives ne manquent pas pour pallier cette déficience européenne, les espoirs institutionnels sont particulièrement tournés vers la filiale privée d'Ariane Groupe, Maia Space.
 - Créée en 2022, alors que Space X trustait déjà le marché des lanceurs, même avec des concurrents réutilisables (eux aussi non européens, comme Rocket Lab), Maia Space travaille à développer une architecture de lanceur orbital réutilisable, Made In Europe.
 - Mais rien n'est prêt, les 125 millions récoltés pour le développement proviennent en quasi-totalité de l'ESA, qui espère pouvoir envoyer des satellites européens sur une fusée européenne avant qu'Elon Musk ne chuchote à la Maison Blanche de coloniser Mars via Space X.
 - En clair, Maia Space ne lève pas de fonds d'investisseurs privés, et les entreprises chinoises, néo-zélandaises (surtout Rocket Lab, dont le siège américain remporte des contrats non négligeables) et américaines (pas que Space X, mais l'entreprise Blue Origin de Jeff Bezos a pris pas mal de retard) sont loin, loin déjà des points noirs dans le ciel.



EUROPE GÉOPOLITIQUE

CONQUÊTE SPATIALE,
MAIA L'ABEILLE

- Pourquoi s'inquiéter de cela maintenant ? Le manque d'autonomie stratégique de l'Union Européenne n'a jamais été aussi problématique, et l'arrivée de Donald Trump va accentuer le décalage.
 - Sur les capacités d'observations : les armées se reposent sur des géolocalisations, des informations observationnelles, des communications, qui passent par des satellites en orbite terrestre.
 - Ne pas pouvoir placer soi-même ses outils de défense en orbite, c'est comme demander aux Etats-Unis d'assurer la défense européenne à la place des européens...
 - S'autosatisfaire des réussites de Galileo revient à faire l'autruche.
- Pourquoi le besoin d'une fusée réutilisable ? Outre les économies liées à la récupération de la moitié d'une fusée par lancement, un lanceur réutilisable peut avoir un intérêt militaire inégalé :
 - transporter, non par voie aérienne mais par voie orbitale, du matériel en moins de deux heures, d'un bout à l'autre de la planète.
 - Le rêve de tout stratège ayant une technologie disruptive pareille à sa disposition, le cauchemar de tout envahisseur d'un pays ayant des alliés disposant d'une telle possibilité de ravitaillement...
 -



GREEN DEAL

ENERGIE, MARCHÉ UNIQUE,

TOUT FOUT LE CAMP

Le rapport Draghi l'a souligné, avec force : la compétitivité de l'économie européenne est en décrochage total par rapport aux Etats-Unis. Parmi les causes de ce fossé, les coûts de l'énergie, surtout dans le contexte de la crise énergétique causée par la guerre en Ukraine et les sanctions à l'encontre de la Russie. Mais aussi parce que les Etats-Unis bénéficient encore de leur révolution "du schiste" qui les a rendus producteurs nets.

- Après une réforme au pas de charge de son marché de l'électricité en 2023, qui avait permis la généralisation des contrats à termes, garantis par la puissance publique, pour amortir la volatilité des prix (cf. EIH 29/10/23), l'UE se prépare à une réforme importante cette fois de ses zones de tarification de l'électricité, avec une proposition de nouvelle cartographie attendue pour le début de l'année 2025.
 - "L'Europe rebat ses cartes", titre *Contexte* dans son analyse du projet. Ce changement pourrait diviser les pays qui appliquent actuellement une tarification à zone unique en plusieurs zones, reflétant ainsi la dynamique de l'offre et de la demande au niveau régional.
 - L'Allemagne est au cœur du débat en raison de ses problèmes de distribution interne de l'énergie, tandis que la France devrait conserver son système de zone unique.
- Le Réseau européen des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité (Entsoe) travaille depuis des mois à la révision des zones de tarification.
 - Cet effort s'inscrit dans le cadre des objectifs de l'UE visant à optimiser les marchés de l'électricité, en s'éloignant des divisions basées sur les frontières nationales pour adopter des configurations économiques.
 - L'Allemagne est confrontée à d'intenses flux d'électricité nord-sud, ce qui entraîne des milliards de dollars de coûts de « redispatching » pour équilibrer le réseau.
 - En revanche, la structure à zone unique de la France entraîne des coûts de congestion minimes, et aucun avantage significatif n'est attendu d'un découpage en zones.
- Les partisans de cette stratégie de décongestion affirment que la division de l'Allemagne en deux zones pourrait résoudre le problème de la congestion.
 - Les régions du nord, riches en énergies renouvelables, verraient leurs prix baisser, tandis que les régions industrielles du sud seraient confrontées à des tarifs plus élevés. Cela pourrait inciter les producteurs à s'installer près de la demande et encourager la migration industrielle vers des régions où l'énergie est moins chère.
 - Le règlement de l'UE sur le marché de l'électricité pour 2019 met l'accent sur la création de zones de prix bien construites afin de réduire la congestion structurelle et de fournir des signaux de prix clairs pour les investissements dans le domaine de l'énergie.
 - L'Allemagne est toutefois loin d'atteindre le « critère de 70 % » pour l'utilisation de la capacité transfrontalière, contrairement à la France.



GREEN DEAL

ENERGIE, MARCHÉ UNIQUE,

ONE LOVE, ONE HEART, ONE MARKET

La difficulté des Etats membres de l'UE à se penser comme une seule grande économie continentale et non 27 petites économies ouvertes en concurrence continue de peser sur les décisions stratégiques.

- Comme l'indique le site Contexte, si les États membres ne parviennent pas à se mettre d'accord sur les révisions proposées dans les six mois suivant la publication du rapport d'Entsoe, la Commission européenne prendra la décision finale.
 - Et c'est là que les choses se compliquent. Le règlement donne-t-il vraiment à la Commission le pouvoir d'obliger un État à augmenter ses zones de prix ? Même les experts ne sont pas très clairs à ce sujet.
 - « Nous devons admettre que nous devons travailler avec une base juridique imparfaite, mais c'est ce qui est ressorti des négociations [interinstitutionnelles] en 2019 et nous devons faire avec », commente l'une des personnes impliquées dans la nouvelle cartographie.
 - Il semble que c'est justement ce flou juridique qui a facilité la formation d'un compromis au Conseil à l'époque.
- La division potentielle de l'Allemagne en plusieurs zones est une question politiquement sensible, qui rappelle les divisions historiques et suscite des débats sur la solidarité entre le nord et le sud du pays.
 - La publication du rapport, qui coïncide avec la campagne électorale allemande, ne fait qu'exacerber les tensions.
 - Les États du sud de l'Allemagne s'opposent à la séparation, craignant une hausse des prix, tandis que les États du nord la soutiennent, invoquant des charges injustes.
 - Les gestionnaires de réseau et les entreprises énergétiques s'opposent également aux changements, car leurs investissements ont été planifiés dans le cadre d'un modèle à zone unique.
 - Les critiques se demandent si les écarts de prix justifieraient des délocalisations industrielles à l'intérieur de l'Allemagne.

Alors que certains préconisent d'attendre 2040 pour obtenir des conditions de marché plus stables, l'Acer, l'autorité européenne de régulation de l'énergie, considère les révisions des zones de prix comme un outil nécessaire pour accélérer la transition énergétique. Un signal de prix précis pourrait améliorer les décisions d'investissement et les efforts de décarbonation.